

BUDGET PRIMITIF 2025 – VILLE DE MAING

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

- La présente note répond à cette obligation et sera disponible sur le site communal après le conseil municipal du 14 avril 2025.
- Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues. Il respecte les principes budgétaires d'annualité, antériorité, unité, universalité, spécialité et équilibre.
- Le budget primitif constitue l'acte par lequel le Maire, Ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.
- Le budget 2025 a été réalisé sur les bases du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) qui sera présenté le 11 avril 2025.

BUDGET COMMUNAL

La structure budgétaire – Principes pour rappel

Le budget primitif 2025 de la Ville de MAING s'établit à 6 952 604 € décomposé en deux sections :

- La section de fonctionnement : 4 852 604 €

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

- La section d'investissement : 2 100 000 €

La section d'investissement retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

La capacité d'autofinancement :

- L'épargne brute :

Le solde réel de fonctionnement constitue l'épargne brute.

Cette dernière doit à minima couvrir le remboursement du capital des emprunts de l'exercice.

- L'épargne nette:

Le solde de l'épargne brute diminuée du remboursement du capital des emprunts de l'exercice représente l'épargne nette.

Ce sont ainsi les fonds propres de la commune permettant de financer ses investissements.

Section de Fonctionnement

Les recettes de fonctionnement

Deux chapitres constituent 93 % des recettes réelles de la commune :

- Les impôts et taxes (chap. 73) ;
- Les dotations et participations (chap. 74) .

Les autres recettes sont les produits des services (chap. 70) et les autres produits de gestion et spécifiques (chap. 013, 75 et 77) .

Chapitre	Montant
70 – Produits des services	167 199,46 €
73 – Impôts et taxes	2 160 892,00 €
74 – Dotations et participations	816 468,00 €
76 – Produits financiers	20,00 €
75 – Autre produits de gestion courante	20 985,00 €
77 – Produits spécifiques	500,00 €
013 – Atténuations de charges	31 700,00 €
Total	3 197 764,46 €
<i>002 – Résultat de fonctionnement reporté</i>	<i>1 654 839,54 €</i>
<i>Total</i>	<i>4 852 604,00 €</i>

Les dépenses de fonctionnement

92 % des dépenses réelles de cette section sont constituées par les frais directs de fonctionnement des services (chap. 011 et chap. 012) .

Le complément est composé des autres charges de gestion tel que les subventions versées et le remboursement des intérêts d'emprunt (chap. 65, 66 et 67) .

Chapitre	Montant
011 – Charges à caractère général	1 440 579,00 €
012 – Charges de personnels	1 545 300,00 €
65 – Autres charges de gestion courante	243 754,80 €
66 – Charges financières	8 730,00 €
67 – Charges spécifiques	1 000,00 €
Total	3 239 363,80 €
<i>68 – Dotation aux amortissements</i>	<i>61 240,20 €</i>
<i>014 – Atténuations de produits</i>	<i>27 000,00 €</i>
<i>Total</i>	<i>3 327 604,00 €</i>

BUDGET PRIMITIF 2025 – VILLE DE MAING

Section d'Investissement

Les recettes d'investissement

Outre la capacité d'autofinancement de la commune (chap. 021 et 040) représentant près de 75 % cette année des recettes d'investissement, le FCTVA (chap. 10) et les subventions reçues (chap. 13) permettent de financer les investissements de la commune.

Chapitre	Montant
10 – Dotations, fonds divers et réserves	308 815,34 €
13 – Subventions d'investissement	204 944,46 €
Total	513 759,80 €
<i>021 – Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>1 525 000,00 €</i>
<i>040 – Opération ordre transfert entre sections</i>	<i>61 240,20 €</i>
<i>Total</i>	<i>2 100 000,00 €</i>

Les dépenses d'investissement

Plus de 60 % des crédits d'investissement représentent de nouveaux crédits ouverts pour l'avenir de la commune (chap. 20, chap. 21 et chap. 23) .

Le remboursement en capital des emprunts (chap. 16) ayant financés les projets terminés ou en cours représente à peine 4,4 % des dépenses réelles d'investissement : 91 322,70 €

– apparaît en emprunt la première annuité de financement des travaux de réhabilitation du complexe sportif.

Chapitre	Report 2024	Prévision 2025	Montant total
20 – Immobilisations incorporelles	0,00 €	7 200,00 €	7 200,00 €
21 – Immobilisations corporelles	159 150,02 €	831 917,50 €	991 067,52 €
23 – Immobilisations en cours	13 109,83 €	60 800,00 €	73 909,83 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	905 322,70 €	905 322,70 €
<i>Dont annuité complexe sportif</i>		<i>814 000,00 €</i>	
Total	172 259,85 €	1 805 240,20 €	1 977 500,05 €
<i>01 – Résultat d'investissement reporté</i>		<i>122 499,95 €</i>	<i>122 499,95 €</i>
<i>Total</i>	<i>172 259,85 €</i>	<i>1 927 740,15 €</i>	<i>2 100 000,00 €</i>

Les principaux projets de la commune pour 2025 sont les suivants :

- travaux de réhabilitation du complexe sportif
- travaux d'aménagement urbain, bâtiments communaux et sécurité
- vidéoprotection
- travaux ciblés économie d'énergie.

BUDGET PRIMITIF 2025 – VILLE DE MAING

Principaux ratios : bases 2023

Population INSEE 2023 : 4092 habitants

Les dépenses par habitant - ce ratio permet de connaître la charge en termes de dépense de fonctionnement que représente un habitant de la collectivité locale :

Dépenses réelles de fonctionnement / population = 623 € / hab. (département 930 € / Région 1041 € / National 1052 €)

Les recettes par habitant - ce ratio estime les recettes de fonctionnement produites par un habitant au sein de la collectivité locale :

Recettes réelles de fonctionnement / population = 774 € / hab. (département 1042 € / Région 1148 € / National 1201 €)

Le produit fiscal par habitant - ce ratio révèle les recettes fiscales produites par un habitant au sein de la collectivité locale :

Total des recettes fiscales / population = 397€ / hab. (département 426 € / Région 497 € / National 520 €)

L'effort d'équipement par habitant - ce ratio appréhende le montant des dépenses d'équipement par habitant de la collectivité locale :

Dépenses brutes d'équipements / population = 169 € par hab.

La dette :

La dette par habitant - ce ratio apprécie l'encours de la dette par habitant au sein de la collectivité locale :

Encours de la dette au 31 décembre 2024 / population = 93,62 € par hab.

Remboursement de la dette sur 2025 :

Année	Capital de départ	Capital à verser	Intérêts à verser	Total du versement pour 2025	Capital restant dû au 31/12/2025
2025	379 519,77 €	91 322,70 €	8 612,50 €	99 935,20 €	288 197,07 €

Taux d'imposition :

	TAUX 2024	Proposition TAUX 2025
Taxe d'habitation (locaux vacants)	23 %	23 %
Foncier Bâti	37 %	37 %
Foncier non Bâti	86,41 %	86,41 %

Les ressources humaines : effectifs au 31/12/2024

Effectif global 40 agents représentant 33,22 ETP détaillé ci-dessous :

- 32 emplois permanents dont :
 - 28 titulaires (soit 25 ETP).

soit 14 agents à temps complet et 14 agents à temps non-complets ou temps partiels

- 4 contractuels (soit 2,28 ETP)
- 8 emplois aidés :
 - 8 contrats PEC (soit 5,94 ETP)

La collectivité poursuit son effort de maîtrise de la masse salariale en limitant les recrutements. Chaque départ en retraite sera l'occasion de réfléchir à de nouvelles organisations de services. Elles donneront lieu à de possibles mutualisations de ressources et de moyens. Le recrutement ne sera validé qu'après étude du poste vacant.

Au BP 2025, la masse salariale représente 48% des dépenses de fonctionnement. L'objectif étant de rester en dessous des 60%.